

EMPLOI

Les seniors n'ont pas plus pâti que les autres ces derniers mois de la dégradation de l'emploi, selon les statistiques publiées hier par l'Insee. Mais les chômeurs âgés ont plus de difficultés que les autres à retrouver un emploi, ce que la fin de la retraite à 60 ans va encore renforcer. L'exécutif travaille donc notamment sur des allègements de charges ciblés.

Les aides à l'emploi des seniors, passage obligé de la réforme des retraites

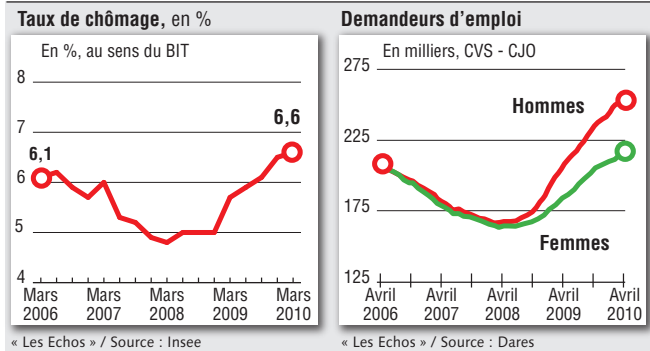
Le report de l'âge légal de départ et la prise en compte de la pénibilité de certains métiers monopolisent l'attention. Mais un troisième élément sera déterminant dans l'équilibre du projet de réforme des retraites : l'évolution de l'emploi des seniors. Les statistiques publiées hier par l'Insee montrent que, à 6,6 %, le taux de chômage des 50 ans et plus a évolué exactement comme la moyenne au premier trimestre de 2010 (stagnation par rapport au trimestre précédent et hausse de 0,9 point sur un an). Mais le fait que les quinquagénaires et au-delà n'aient pas été particulièrement touchés ces derniers mois ne suffit pas à rassurer. Car une fois sortis du marché de l'emploi, ils ont plus de mal que les autres à y revenir. Une situation pour le

moins anxiogène avec la fin annoncée de la retraite à 60 ans.

Le document d'orientation du gouvernement sur la réforme a cherché à rassurer en évoquant un « dispositif spécifique » pour les chômeurs âgés « au niveau de ressources moindre que leur pension de retraite », sans plus de précision. Mais cela ne saurait suffire. Stratégiquement, il est impératif pour l'exécutif de donner un signal politique fort en inscrivant des mesures d'incitation à l'emploi des seniors consécutives dans sa réforme.

Pariset craint les « effets pervers »
 Le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, a tracé la piste, lors du dernier sommet social, le 10 mai, d'un prolongement de la mesure « zéro charges » - exonération de charges pendant douze mois

Le chômage des seniors (50 ans et plus)



Sur un an, le taux de chômage des 50 ans et plus a progressé de 0,9 point.

pour l'embauche d'un salarié par une TPE - en la recentrant sur les chômeurs âgés. Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a évoqué dans une inter-

view au « Parisien » « une des pistes à l'étude » qui « serait de permettre aux entreprises qui embauchent des chômeurs âgés d'être exonérées de charges ».

Selon nos informations, un allègement de charges patronales sur toute embauche d'un chômeur de 55 ans ou plus, en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, quelle que soit la taille de l'entreprise, pourrait être envisagé. Cette exonération durerait douze mois. Cependant, si le président de la CGPME, Jean-François Roubaud, réclame un tel dispositif (« Les Echos » du 3 juin), ce n'est pas le cas de la présidente du Medef : Laurence Parisot s'est déclarée, hier, sur France Info, défavorable à un allègement de charges ciblé sur les seniors, expliquant ne pas être « sûre que nous en ayons besoin ». Elle « craint surtout des effets pervers ».

Outre le fait que le dispositif n'influera pas sur le maintien dans l'emploi des seniors, qui est le problème majeur, le gouverne-

ment doit prendre garde à ne pas prêter le flanc aux critiques, soit que la mesure ne marche pas, soit, au contraire, qu'elle marche trop et se révèle coûteuse pour les finances publiques.

Encourager le tutorat

Un point semble en revanche acquis, sur lequel Laurence Parisot est d'ailleurs d'accord avec Jean-François Roubaud : l'encouragement financier du tutorat. Laurent Wauquiez a évoqué mardi le sujet, proposant d'en abaisser le coût « via une prise en charge d'une partie de la rémunération des tuteurs ». Il verrait bien une telle mesure financée sur les fonds de la formation plutôt que sur son budget. Beau débat avec les syndicats en perspective.

LEÏLA DE COMARMOND